

Rapport de mission
Projet REGEPE- Guyane française
22-31 octobre 2020 - Thierry Leroy

Calendrier de la mission

22 octobre : Montpellier-Paris_ Cayenne

23 octobre : rencontres sur Cayenne : préfecture/DGTM (ex DAAF), CTG, ONF (Alba Zaremski, Michel Boccara, Nadine Amusant, Bernard Perthuis)

24 octobre : Cacao, rencontre avec les agriculteurs planteurs d'Aquilaria (Alba Zaremski, Bernard Perthuis), arrivée à Kourou

25 octobre : départ pour Apatou (Michel Boccara)

26 octobre : enquête auprès des agriculteurs dans le cadre du projet BREEDCAFS (Michel Boccara), retour sur Kourou

27 octobre : Kourou, préparation de l'audit (équipe CRB) ; rencontres avec Jacques Beauchêne, Elidiane Miranda dos Santos (Michel Boccara)

28-30 octobre, visite initiale de certification du CRB PPG (auditeur, tous les services du Cirad Guyane)

30-31 octobre : Kourou-Cayenne-Paris-Montpellier

Personnes rencontrées

Préfecture: M. Rémi Bochard, Directeur Général Coordination et Animation du territoire;
M. Pierre Papadopoulos, Directeur Général Adjoint Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM);
Mme Alexandra Sturdza, chargée de mission

CTG: M. Jérémy Lecaille; responsable Agriculture
M. Marc Sagne, chef de service

ONF: M. Olivier Brunaux, Responsable Pôle Recherche, Développement, Innovation

Cacao : Agriculteurs Aquilaria de Cacao et de Regina: M. Ya Hu; M. Tcha Didier
M. Tcha Pierre

AFNOR: M. Éric Cherdo, auditeur pour la certification du CRB

Cirad: Jacques Beauchêne (correspondant du Cirad en Guyane), Michel Boccara, Bernard Perthuis, Claude Vincent, Fabien Annebique, Alba Zaremski, Nadine Amusant, Stéphane Saj, Nathalie Cialdella, Edouard Thinot, Gabriel Tatencloux, Azeez Yusuf, Sandra Edouard, Emilienne François, Elidiane Miranda Dos Santos, Karine Moreau

Résumé de la mission

La mission était centrée sur la visite de certification initiale du CRB PPG de Guyane pour obtenir la certification selon la norme ISO 9001 :2015.

La mission a aussi permis d'initier la rédaction d'une suite au projet REGEPE. Des rencontres ont eu lieu à Cayenne avec des personnes ressources pour les projets de recherche que le Cirad développe en Guyane. Les rencontres ont permis de jeter les bases du projet REGEPE 2, qui se donne pour but d'intégrer dans le périmètre de certification les arbres Aquilaria et Bois de rose.

Une rencontre a aussi été organisée avec les planteurs d'Aquilaria de Guyane pour discuter avec eux de l'intégration d'Aquilaria, planté sur leurs parcelles, dans le périmètre du CRB, ce qui implique un certain nombre d'adaptations pour ces parcelles extérieures à la station Cirad. De la même façon une rencontre avec l'ONF, gestionnaire de la diversité de Bois de rose, a permis de réfléchir aux modalités d'introduction de la diversité de cette espèce dans le périmètre du CRB. Ces éléments nous permettent de lancer la rédaction d'un premier projet REGEPE2, pour 2 ans, à la demande de la CTG sur des reliquats du FEDER 2014-2020.

Deux jours ont également été consacrés au projet BREEDCAFS (rapport de mission séparé). Différentes questions ont également été évoquées avec la CTG et la préfecture.

La visite initiale de certification, qui a eu lieu du 28 au 30 octobre, s'est bien déroulée, et le dossier, qui est en cours d'instruction à l'AFNOR, est en bonne voie. Le CRB PPG de Guyane sera donc le premier CRB du Cirad certifié selon la norme ISO 9001.

Le projet REGEPE_ Propositions d'un projet REGEPE2

Le projet REGEPE, qui a été prolongé 6 mois, doit se terminer fin juin 2021. Le bilan a été fait avec Michel Boccara, Elidiane Miranda dos Santos, Jacques Beauchêne et la CTG (MM Sagne et Lecaille).

L'acceptation officielle de la prolongation du projet jusqu'à fin juin 2021 n'est toujours pas parvenue au Cirad, elle devrait parvenir prochainement.

D'un point de vue budgétaire et saisie des temps, le point a été fait avec Elidiane. Des moyens de fonctionnement restent à dépenser sur ce projet (engrais, analyses de sol, sous-traitance pour l'entretien des parcelles). En raison des conditions sanitaires, les dépenses n'ont pas pu se faire normalement en 2020, elles devront se faire avant la fin du projet.

Pour les missions, il reste des fonds pour deux missions en 2021 d'une dizaine de jours, à confirmer en fonction des fonds restants. Enfin, pour la communication autour du projet, il faut prévoir de rédiger des flyers ainsi qu'un document final à diffuser largement.

Le point sur le projet REGEPE a aussi été fait avec la CTG, qui nous a demandé de communiquer autour de la certification du CRB et de l'intérêt du CRB lui-même. Lorsque la certification sera officiellement acquise, une communication sera faite au niveau de la Guyane, avec la CTG.

Lors de la rencontre avec la CTG, plusieurs points divers ont été évoqués (voir en fin de document)

REGEPE2

Depuis quelques mois, nous travaillons sur une suite à donner au projet REGEPE, sur le nouveau PO FEDER 2021-2027. Nous avons prévu, dans ce nouveau projet, de poursuivre la mise en place d'un CRB forestier tropical à vocation internationale, en intégrant au périmètre du CRB, puis de la certification, des plantes forestières comme Aquilaria, Bois de rose, cèdre Sam, bagasse, et en envisageant aussi d'intégrer les Citrus au dispositif. Un premier brouillon pour un budget de 800 k€ sur 4 ans a été dessiné.

Cependant, lors de la rencontre à la CTG, M. Sagne nous a dit que, dans les circonstances actuelles, le nouveau PO ne démarrerait peut-être qu'en 2023. Il nous proposait donc de faire un projet sur deux ans (mi 2021-mi 2023) pour faire le pont entre le projet REGEPE, et un nouveau projet à monter dans le prochain PO. Nous allons donc monter un projet de 400.000€ sur deux ans, comme nous le suggère la CTG. Ce projet doit être déposé le plus rapidement possible, avant la fin de l'année 2020. Dans ce projet, nous devons être plus larges que dans le premier projet, en intégrant mieux les réseaux locaux d'enseignement et de formation (Université, UMR Ecofog, lycée agricole) et en mettant en avant la conservation de la biodiversité, les travaux en agroforesterie et les liens avec l'économie de la Guyane.

Un premier jet a été rédigé, avec un budget rapide. La rédaction va se poursuivre, avec l'aide d'Elidiane (gestionnaire de convention) et du correspondant Cirad. Nous espérons pouvoir déposer notre demande avant le 15 décembre 2020.

CRB et Aquilaria

Dans le cadre de la rédaction du projet REGEPE2, pour l'intégration d'Aquilaria dans cette deuxième phase, nous sommes allés rencontrer les agriculteurs planteurs de cette espèce à Cacao (MM Ya Hu, Didier Tcha et Pierre Tcha) en compagnie de Alba Zaremski et Bernard Perthuis. Cette rencontre a permis de jeter les bases du travail qui pourra être fait en commun. De nombreuses questions ont été posées par les agriculteurs, auxquelles le projet devra répondre avec un contrat d'intérêt réciproque qui devra être rédigé rapidement. L'intégration d'Aquilaria dans le CRB doit également avoir un intérêt pour l'agriculteur, qui valorise ainsi son travail, et montre l'intérêt qu'il porte à la conservation de la biodiversité en Guyane. Pour le montage du projet, un budget doit être rédigé, à joindre au projet. La discussion a permis de jeter les bases du travail avec les agriculteurs : M. Ya Hu accepte de mettre à la disposition du projet une parcelle de 0.7 ha dans laquelle il va planter la diversité des Aquilaria présents sur son exploitation (4 « variétés », dit-il). Le processus est déjà lancé, il faut trouver des fonds pour appuyer les actions en cours (préparation de terrain, plantation), dès que possible.

Un contrat sera rédigé pour bien définir les rôles de chacun, les contraintes des agriculteurs et des chercheurs pour l'intégration de cette parcelle extérieure à la station dans le CRB. De nombreuses questions pratiques et d'organisation ont été posées par les agriculteurs lors de notre rencontre, le contrat devra répondre à ces questions de façon à bien cadrer les activités en toute confiance entre le CRB et l'agriculteur.

Les questions principales posées par l'agriculteur étaient les suivantes :

- La parcelle de conservation se fera elle avec des arbres déjà existants ?
- Pourquoi une parcelle de conservation ? Des coupes pourront elle se faire quand les arbres seront bons à couper ?
- Cette parcelle se fera-t-elle avec les semences des arbres de l'agriculteur ? A quel espacement ? avec d'autres arbres ?
- Quel sera le mécanisme et les conditions de distribution des plantes pour les extérieurs ?
- Devenir d'un arbre qui tomberait ? Comment le remplacer ?
- Durée du contrat entre le CRB et l'agriculteur ?
- Quelles actions seront à intégrer dans le contrat ? Entretien des pistes par exemple ?
- Rôle de la CTG pour assurer la pérennité de cette parcelle ? Appui financier ?

Enfin, des discussions ont eu lieu sur les possibilités d'intégrer la diversité présente chez Didier Tcha (Regina) dans la collection, et aussi sur les possibilités (très intéressantes) d'associer dans la parcelle du CRB des espèces forestières à haute valeur ajoutée comme « CRB complémentaire » : ébène verte et bois serpent ont été évoqués. Cela nous a semblé particulièrement pertinent dans l'optique d'un CRB forestier tropical, centré sur les espèces endogènes et précieuses de Guyane, cela devra faire aussi l'objet de discussions avec l'ONF.

CRB et Bois de rose

Pour l'intégration du Bois de rose dans le CRB, nous avons rencontré M. Brunaux de l'ONF dans ses bureaux à Cayenne. L'ONF travaille déjà beaucoup avec les UMR de Guyane, en particulier l'UMR AMAP et l'UMR ECOFOG., et participe à des projets avec ces UMR.

Ce sont certaines parcelles du bloc de Risquetout qui pourront être intégrés dans le CRB, à savoir les blocs 1 et 3. Ceci représente, pour le bloc 1, 6 origines différentes et environ 150 arbres. Les actions à réaliser ont été discutées : entretien, évaluation des arbres, traçabilité des échanges et du suivi des parcelles.

Les liens entre le projet de CRB et le projet Anibarosa sont importants et devront s'intensifier. La diversité présente à Risquetout sera également intéressante, une fois correctement évaluée, à utiliser pour la filière Bois de rose en Guyane.

L'ONF nous a donné son accord de principe sur l'intégration de ces deux blocs dans le CRB, sous réserve que les contrats en cours entre l'ONF et Chanel ne soient pas incompatibles avec ce nouveau projet. Le budget sera établi, comme pour les agriculteurs, sur la base d'un cahier des charges qui permettra l'entretien et l'évaluation du dispositif. Une base de départ de 10K€ par an a paru raisonnable.

Nous avons également discuté avec l'ONF des possibilités d'enrichissement de la diversité du Bois de rose dans les collections en travaillant en lien avec un projet sur la diversité portée par l'entreprise l'Agro Forestière (qui travaille sur le Bois de rose, et possède une parcelle de cette espèce), qui va chercher de la diversité en forêt sur des espèces d'intérêt. Ce projet d'enrichissement de la diversité de la collection pourrait être intégré dans un projet à monter.

La prochaine étape est d'établir le cahier des charges.

L'audit du CRB

L'audit s'est déroulé du 28 au 30 octobre à Kourou et sur la station de Combi sous la conduite de l'auditeur, M. Éric Cherdo. Un certain nombre de documents, à sa demande, avaient été fournis à l'auditeur pour préparer l'audit. Les co-responsables de la qualité, Claude Vincent et Fabien Annebique, ainsi que le responsable du CRB, Michel Boccara, doivent être félicités pour l'excellent travail accompli en amont de l'audit, et aussi pour leur participation active et dynamique à l'ensemble de l'audit lors de ces trois jours. Tous les services d'appui, sollicités par l'auditeur, ont également montré la grande qualité des travaux menés au Cirad, et doivent en être remerciés : Direction, comptabilité, achats, DITAM et ressources humaines.

Lors de la journée du 27 octobre, l'ensemble des acteurs du CRB a préparé cet audit, tant du point de vue des documents et de leur finalisation, que de l'organisation des journées et l'implication de tous les services du Cirad. Jacques Beauchêne, correspondant du Cirad, a présidé la séance d'ouverture du 28 octobre et celle de clôture de l'audit le 30 octobre

L'audit lui-même a eu lieu du 28 au 30 octobre. Le plan de l'audit avait été discuté entre l'auditeur et le CRB.

La première journée a débuté par une réunion de lancement en présence de tous les services du Cirad. Ensuite, les processus de Direction et qualité ont été passés en revue.

Ensuite l'après-midi du premier jour a été consacrée à la revue des processus opérationnels liés aux collections de caféier et de cacaoyer sur la station de Combi, en présence de l'ensemble des personnes de la station. Un test de traçabilité était effectué lors de chaque demi-journée, par exemple à Combi sur un génotype de cacaoyer.

Le deuxième jour s'est déroulé à Kourou et a concerné les processus suivant : ressources humaines, informatique, matériel et consommables

Le troisième jour, outre le bilan des deux premiers jours, a permis à l'auditeur d'interroger le CRB sur les audits internes.

L'auditeur a, enfin, présenté les conclusions de son audit lors de la réunion de clôture. 14 points forts ont été relevés, 16 pistes de progrès ont été définis. 8 points sensibles et 7 non conformités mineures qui devront faire l'objet d'un traitement correctif ont été identifiés.

L'absence de non-conformité majeure devrait permettre d'obtenir la certification ISO 9001 pour notre CRB. Une réponse précise sur les actions initiées pour remédier à ces non-conformités a été rédigé la première semaine de novembre, pour un envoi du rapport définitif par l'auditeur à l'AFNOR à la fin de la première semaine de novembre.

Le travail accompli par l'ensemble des personnes du Cirad-Guyane pour l'obtention de la certification est remarquable. Il faut noter aussi que l'auditeur a toujours eu, au cours de ces trois jours, une approche très constructive lors de l'audit, ce qui a permis à chacune des personnes interrogées de donner le meilleur de lui-même.

Divers

APA et CTG

Au cours de la réunion avec la CTG, les personnes présentes nous ont mentionné le désir de la CTG de maîtriser toute sortie de matériel génétique dans la logique de l'APA avec l'établissement d'autorisations de matériel, en ciblant les espèces natives de Guyane.

En tant que membre de la cellule APA du Cirad, j'ai proposé le soutien de notre cellule à l'établissement de ce nouveau règlement. J'ai également mentionné l'existence, au niveau montpelliérain, d'un groupe APA, regroupant tous les organismes montpelliérains, et dans lequel des experts pourraient apporter leur aide à la CTG.

Biomasse liquide

La possibilité de monter un développement expérimental de biomasse liquide à partir de pin sur un financement de TOTAL a été évoquée. Un contact a été pris avec JM Gion, spécialiste du pin, pour savoir si l'implication du Cirad sur un tel projet était envisageable.

Collection et prospections sur la vanille

A plusieurs reprises, M. Sagne de la CTG a demandé au Cirad de travailler sur la vanille, en créant un CRB en particulier à partir de prospections en forêt. En réunion, nous avons suggéré de nous appuyer sur une collection privée existante, mais visiblement les relations du propriétaire de celle-ci avec la CTG ne sont pas au beau fixe. La possibilité éventuelle d'un travail sur la vanille ne pourra, à notre avis, être pris en considération qu'avec un financement et un cahier des charges précis, et si des moyens humains sont libérés.

Riz, manioc

En Guyane, des variétés traditionnelles de manioc et de riz pluvial sont utilisées par des communautés d'agriculteurs. D'après la CTG, il y a un problème très important de conservation des semences pour ces variétés de riz et manioc. La CTG demande un conseil au Cirad sur cette question. Les éléments à notre connaissance (nombre de variétés en particulier) ont été transmises à la Direction d'AGAP qui devrait faire une proposition. Cela pourrait faire l'objet d'un projet à déposer à l'AMI Innovation inter DOM qui devrait être lancée prochainement.

Café à Apatou

M. Sagne souhaiterait rapidement travailler sur un appui aux agriculteurs d'Apatou qui se sont lancés dans la culture du café, afin de pouvoir lancer un embryon de filière sur cette commune. Ce projet, en lien avec le projet BREEDCAFS, pourra profiter des résultats de ce projet pour le choix des clones, et les données qui existent sur les méthodes de culture et la qualité du café produit.

Pour créer une filière, les agriculteurs doivent acquérir un matériel qui leur manque actuellement (dépulpeur, déparcheur, torréfacteur, éventuellement ensacheuse). Le Cirad va faire des devis pour ces matériels, mais l'émergence d'une filière ne pourra se faire que si elle est complétée par une formation des agriculteurs sur les opérations café dans leur ensemble (bouturage, gestion des parcelles, récolte et post récolte).

Divers : Wassai, ananas

Nous avons eu quelques échanges avec la CTG sur le wassai (travaillé au Cirad en Guyane par Nathalie Cialdella) et sur le désir de la CTG de pouvoir travailler sur la diversité des ananas en Guyane.

Conclusions

La mission était centrée sur la certification du CRB. Grâce au travail remarquable accompli par les collègues de Guyane, appuyés par les CRB PT et Gamèt, le CRB PPG de Guyane va être le

premier CRB du Cirad certifié à la norme ISO 9001. Cette première visite de certification, qui devra être suivie par deux visites en 2021 et 2022, permettra à court terme que le CRB, plus visible au niveau national et international, puisse se développer et rayonner comme CRB de plantes pérennes tropicales.

Un nouveau projet, qui permettra d'élargir le périmètre du CRB sur des plantes forestières d'intérêt et endogènes de la Guyane, est en cours de rédaction, un premier projet sera déposé avant fin 2020. Cet élargissement du CRB, indispensable pour mieux connecter le CRB à l'économie guyanaise, aux objectifs de conservation de la biodiversité, demandera cependant des moyens, financiers bien sûr, mais aussi humains qui ne sont pour l'instant pas disponibles en Guyane.

Dans la perspective de cet élargissement des espèces travaillées par le CRB, des réunions ont été organisées avec les planteurs d'Aquilaria, et l'ONF, gestionnaire de la diversité de Bois de rose.

Enfin, différents thèmes ont été évoqués avec la CTG et la préfecture. Ces thèmes pourraient faire l'objet de projets, dans la mesure des compétences du Cirad et des moyens qui pourraient y être affectés.